



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 22 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux Janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de VALENCE-EN-BRIE dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Serge VAUCOULEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Timmy CHEDRI, M. Éric MOAL, M. Marc TOUSSAINT, M. Pierre RACINE, Mme Patricia REDON-JUMEAU, Mme Corinne PASSERARD, M. José VIEIRA, M. Bastoi AMANI, M. Stéphane LENOIR, Mme Elodie GARCIA.

Absents Excusés Représentés : M. Gilles BRUNEAU donne pouvoir à M. Eric MOAL, M. Eric LUZU donne pouvoir à M. Serge VAUCOULEUR, Mme Chantal JACQUES donne pouvoir à Mme Timmy CHEDRI

Absent : M. Daniel JACQUET.

Monsieur le Maire demande à ce qu'une délibération soit ajoutée à l'ordre du jour concernant la voirie des Flamboyants. Le Conseil Municipal accorde cet ajout à l'unanimité.

I-Approbation du conseil municipal en date du 6 Janvier 2015. (date a vérifier)

Celui-ci a été adopté à l'unanimité et il a été procédé par les membres du conseil municipal à la signature du compte-rendu.

II-Vente des terrains Rue des Bordes

Un projet de lotissement est en cours rue des bordes, celui-ci s'étend sur une surface de 25031 m².

Deux promoteurs se sont manifestés pour acquérir ces terrains et y proposer un aménagement. Le promoteur SOPRIMO (promoteur du Clos Loris) a proposé 30 euros du Mètres Carré aux propriétaires de ces parcelles, proposition validée par une promesse de vente par six des sept propriétaires.

Le terrain appartenant au domaine privé de la commune de Valence mis en vente concerne la parcelle ZC 150 d'une superficie de 1729 m².

Le promoteur a pour projet de proposer 22 pavillons sur des parcelles d'environ 900 m² chacune. Le permis de lotir comprend tous les aménagements qui seront à la charge du promoteur (EDF, Eau, Gaz, Espaces verts paysagers, accessibilité de la voirie, raccordements...)

La Mairie sera concertée pour le projet final qui sera soumis et possède un droit de regard sur l'aménagement prévu.

Une délibération du Conseil est nécessaire pour permettre la signature de la promesse de vente, la Mairie étant le dernier propriétaire à ne pas avoir signé la proposition du promoteur.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal donne son approbation pour la signature de la promesse de vente engageant la vente de la parcelle située Rue des Bordes.

III-Voirie des Flamboyants

Lors de la rétrocession du lotissement des Flamboyants, la voirie et les parties communes ont été récupéré par la commune. Cependant, l'acte notarié n'a jamais été établi. A ce jour, le promoteur de l'époque n'étant plus actif, conformément à l'article 318-3 du code de l'urbanisme, va être mis en place une enquête publique simplifiée pour régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

IV-Informations et Questions Diverses

1- Madame Timmy CHEDRI informe qu'à ce jour, deux procédures sont en cours concernant l'urbanisme.

Une procédure concerne une habitation de la Rue Emile Parquet qui n'a pas respecté l'avis défavorable de la Mairie quant aux obligations concernant une division. Malgré le refus, les acquéreurs ont tout de même mis en vente le terrain en la divisant en trois lots.

L'autre procédure concerne une habitation Rue Marcel Dessones. Suite à une vente aux enchères judiciaires, la Mairie n'a pas été informée dans la mesure où le droit de préemption ne s'appliquerait apparemment pas sur les enchères de ce type (la commune compte se renseigner sur ce point). L'acquéreur a décidé de la diviser en trois parcelles, de mettre en vente et d'entamer des travaux sans aucune demande préalable.

Le Maire a demandé l'arrêt des travaux et un procès-verbal d'infraction a été adressé au Procureur de la République.

L'assurance de la commune prend en charge les procédures juridiques.

2- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un cambriolage a eu lieu dans les locaux techniques de la Mairie, Mardi vers minuit quarante-cinq. Les cambrioleurs ont forcé le portail ainsi que la porte du local et ont dérobé du matériel et le véhicule de la commune.

Néanmoins, une grande partie du matériel a été retrouvé sur un chemin de la commune de Fontains. Le véhicule se trouvait sur la commune de Pamfou, avec le pare-brise et le naiman détériorés. Des mesures afin de prévenir d'un nouveau cambriolage vont être prises par la commune. La sécurité du local technique sera renforcée prochainement par l'installation d'une nouvelle alarme ainsi que d'une seconde porte permettant l'accès au local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.